

FICHE D'INSCRIPTION DANSE-ÉTUDE

En complétant et signant cette fiche d'inscription, je m'engage à payer l'intégralité de mon année au sein de la formation et de respecter le règlement intérieur situé ci-dessous de la présente fiche

RÉSERVER À L'ADMINISTRATION

Mode de paiement:

Détail du paiement:

Montant payé:

Nom sur chèques:

Nom de l'institut bancaire:

NOM:

EMAIL:

PRÉNOM:

MOBILE:

DATE DE NAISSANCE:

NUMÉRO D'URGENCE:

ADRESSE:

CONDITIONS OBLIGATOIRES

- 30€ d'adhésion à l'association Danse en Corps en début d'année par élève
- Certificat médical pour l'élève (apte à la pratique de la danse)
- Règlement intérieur lu et singé
- Paiement de la formation, soit 5000€ l'année

RÈGLEMENT

- L'élève s'engage à participer à l'ensemble des cours du cursus sans exception.
- L'élève doit fournir un certificat médical lors de son inscription attestant de sa bonne capacité physique à pratiquer la danse intensivement.
- L'élève n'est pas autorisé à s'inscrire ou à participer à un concours sans l'autorisation préalable des directrices : Brigitte Lipari & Bérangère Andreo. Le choix des concours et des participations à ceux-ci sont réservés à la direction.
- L'élève a l'obligation de tenir informé les directions de ses participations à d'éventuelles auditions (spectacles ou compagnies de danse ou centres de formation).
- L'élève doit arriver impérativement 30 minutes avant le début de l'heure de cours dans le studio.
- L'élève doit se conformer à la tenue obligatoire en vigueur dans l'école : élève féminin (=justaucorps, collant, demi-pointes, pointes, chignon. Élève masculin (=collant, t-shirt, demi-pointes).
- Les stages pendant les vacances scolaires ne sont pas obligatoires mais vivement recommandés. Ils seront facturés en plus du tarif mensuel à un tarif préférentiel.
- L'élève a l'obligation de participer à l'ensemble des spectacles et prestations auxquelles les directions se seront engagées (même ceux hors période scolaire). La direction vous en informera en avance.
- Les élèves et leurs parents sont seuls responsables de leur organisation scolaire (inscription au CNED, suivi des devoirs etc.)
- Les parents, tuteur légaux ou accompagnateurs de l'élève ne doivent pas interférer dans les décisions prises par la direction de l'école.
- En dehors des heures de cours de danse, l'école n'est pas responsable de l'élève.
- Les voyages et sorties diverses (concours, auditions, etc) sont des opportunités dont le coût financier devra être entièrement assumé par les élèves y compris le déplacement et l'hébergement du professeur.
- À l'heure des réseaux sociaux, nous demandons aux élèves de notifier leur école sur les réseaux.

Le respect et la courtoisie est de mise au sein de l'établissement et en-dehors, merci de montrer l'exemple.

Toute formation commencée est due en totalité, le règlement peut se faire en 1 fois ou être échelonné en 3 à 10 mensualités.

Le paiement est due avant le 5 de chaque mois.

TOUT MANQUEMENT À CES CONDITIONS ÉVOQUÉES POURRA ENTRAINER UN RENVOI IMMÉDIAT ET DÉFINITIF DE L'ÉLÈVE.

Lu et approuvé

Signature du parent/tuteur

Lu et approuvé

Signature de l'élève